



Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

Identification		Numéro de dossier : 1061246001
Unité administrative responsable	Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Direction des sports / des parcs et des espaces verts , Division du développement des partenariats et des projets , Projets de partenariat et du développement	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Approuver la convention et retenir les services professionnels du « Groupe Cardinal Hardy » et à « Denis Marcil, ingénieur forestier », pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal - Appel d'offre public no 06-10109 - 2 soumissions – Autoriser une dépense de 205 696,84 \$	

Contenu

Contexte

Bien qu'il soit grandement achalandé grâce aux services, à l'accessibilité et aux activités qu'on y propose, le secteur du lac aux Castors du parc du Mont-Royal n'avait bénéficié d'aucune restauration majeure depuis le début des années '60. Afin de mieux répondre aux besoins actuels des usagers, la Ville de Montréal a réalisé en 2005 la première phase du réaménagement de ce vaste secteur comprenant la restauration du pavillon du lac aux Castors et l'aménagement d'une patinoire réfrigérée présentement en fonction. La deuxième phase, l'objet du projet actuel, vise à établir un plan de « gestion du paysage » de la zone à l'étude, et à réaménager les chemins et les sentiers, l'aire de jeux pour enfants et l'aire de pique-nique qui en font partie. Ces interventions ont été jugées comme étant prioritaires par les participants aux rencontres tenues lors du Sommet de Montréal.

Décision(s) antérieure(s)

DG 064168004 – Autoriser un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée dans la conception, la production de plans et devis et la surveillance projetées dans les aires de jeux et de pique-nique du secteur du lac aux Castors.

Approx. 320 000,00 \$.RCE02-04 de 26 juin 2002 (services centraux), art. 22.00

Description

Les services professionnels requis concernent l'analyse de l'ensemble du secteur à l'étude, la conception, la production de plans et de devis ainsi que la surveillance de chantier relatives à l'exécution des travaux d'aménagement prévus dans les aires de jeux et de pique-nique au sud du lac aux Castors.

Le contractant définira les enjeux, les orientations, les critères et les types d'interventions requises afin de bonifier l'expérience paysagère et redonner à ce lieu le caractère initialement souhaité par Frederick Law Olmsted, concepteur du parc. Cette étude permettra de planifier les aménagements

spécifiques à l'intégration des aires de jeux et de pique-nique, selon une vision d'ensemble cohérente et respectueuse du patrimoine naturel et historique.

L'emplacement de l'aire de jeux proposée sera maintenu au même endroit que celui de l'aire de jeux actuelle. Cependant, compte tenu de l'importance du parc et de l'utilisation intensive de cet espace, sa configuration et ses équipements seront complètement revus de façon à répondre à des critères élevés de performance, d'originalité, d'accessibilité, d'innovation et de respect de l'environnement.

Le plan d'aménagement retenu et les travaux d'exécution qui en découleront concernent plus particulièrement les zones de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans et de 6 à 12 ans, le lieu de rassemblement pour les groupes (écoles, camp de jour, etc.) et l'aire de pique-nique, l'apport de mobilier approprié et de plantation, la reconstruction de chemins et sentiers d'accès et la mise en place de mesures liées au programme de gestion du paysage établi dans le cadre de ce mandat. L'exécution de ces travaux est évaluée entre 1 M\$ et 1,6 M\$ selon les options retenues et est prévue en 2007 et 2008.

Justification

À cause d'interventions successives parfois mal intégrées, du manque d'entretien et de l'utilisation intensive des lieux, cette partie du parc a subi, au cours des années, des transformations importantes ayant parfois un impact négatif sur la valeur paysagère inhérente du site et sur sa qualité écologique: percées visuelles fermées, strate arbustive mal gérée et compromettant l'aspect « clairière » du lieu, présence de végétaux envahissants, etc.

Même s'il est très fréquenté, l'espace de jeux présente peu de défi et d'intérêt pour les jeunes. Les équipements qu'on y retrouve sont désuets, insuffisants et peu attirants pour un site d'une telle popularité. Le réaménagement de cet espace est nécessaire pour le rendre dynamique, accueillant, sécuritaire et à accessibilité universelle, tout en étant intégré à son contexte naturel et historique. Les chemins et sentiers du secteur sont en très mauvais état et le mobilier est insuffisant.

Afin d'être en mesure de réaliser la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis à l'intérieur des délais prévus, et à la suite de l'appel d'offres dans les journaux, six firmes ont déposé une offre de services professionnels. Deux d'entre elles, ont obtenu le pointage intérimaire minimum suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe des frais d'honoraires. L'offre de la firme « Groupe Cardinal Hardy » et « Denis Marcil, ingénieur forestier » a été retenue considérant la note finale attribuée selon les critères de sélection énumérés à l'article 10.00 des termes de référence.

Aspect(s) financier(s)

Information budgétaire :

IMPUTATION

Projet	:	34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal
Sous-projet	:	0534250-075 - Aire de jeu et de pique-nique - Services professionnels
Requérant	:	SDCQMVDE - Direction des sports, des parcs et des espaces verts
No SIMON	:	114784
Budget	:	AGGLO

IMPUTATION SIMON

	Contrat	Crédits
Provenance		
5001-5006006-802600-01909-57201-000000-0000-115470-000000-98001-00000		194 865,94 \$
Imputation		
5001-5006006-802503-07165-54301-000000-0000-114784-000000-15010-00000	205 696,84\$	194 865,94 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, pour un montant de 194 865,95 \$

Bien que les différents enjeux aient été expliqués clairement dans le document des termes de référence à partir duquel la firme a soumission, il est probable qu'à cause de la complexité du mandat, certaines interventions engendrent des frais supplémentaires d'honoraires.

Les frais d'honoraires à octroyer comprennent donc le coût de la soumission de la firme ainsi que les dépenses imprévues.

Impact(s) majeur(s)

La planification de l'ensemble de ce secteur selon des considérations de gestion de paysage orientera les interventions de façon à mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du lieu. Les actions à portée écologique permettront de préserver la couverture végétale tout en consolidant l'identité de cette unité de paysage. Le réaménagement de chemins et sentiers ainsi que de l'aire de jeux et de pique-nique répondra aux nombreuses revendications de la part des éducateurs, des parents, des responsables de l'entretien et même des enfants à l'effet de changer les équipements devenus désuets. Il offrira aux utilisateurs, des installations stimulantes, sécuritaires, innovatrices et respectueuses des critères « Olmstediens ».

Opération(s) de communication

Émission d'un communiqué de presse pour l'annonce du projet et de l'octroi du contrat de services professionnels;
Parution d'une annonce pour l'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
Émission d'un communiqué de presse pour l'annonce du début du chantier;
Installation de panneaux d'affichage sur le site;
Inauguration à la fin des travaux.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Octroi de contrat – comité exécutif :	25 octobre 2006
Début du contrat de services professionnels :	novembre 2006
Début des travaux :	été 2007
Fin des travaux :	printemps 2008

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Au total, six firmes de consultants ont déposé une offre de services professionnels. Deux d'entre elles ont obtenu le pointage intérimaire minimum requis ;

- 1- Le Groupe Cardinal Hardy (firme retenue)
- 2- Claude Cormier, architectes paysagistes inc.

Quatre firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum requis ;

- 3- Le groupe Séguin-Lacasse inc.

- 4- Plani-Cité inc.
- 5- Le groupe Rousseau-Lefebvre
- 6- Schème

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable :

Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Bureau de la directrice générale adjointe (Gilles RIOUX)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Michel GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Direction des sports / des parcs et des espaces verts (Pierre-A LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires corporatives , Direction de l'approvisionnement (Ghislaine LACHAPELLE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement (Guy HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Conseil du patrimoine , Direction (Louise LETOCHA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Richard BOURGEOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Bureau de la directrice générale adjointe (Lyne D'AMOUR)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Lucie ROBIN
Architecte paysagiste
Tél. : 872-1477
Télécop. : 872-1416

Endossé par:

Pierre BOUCHARD
Directeur
Tél. : 872-1457
Télécop. : 872-9818
Date d'endossement : 2006-09-22

Numéro de dossier : 1061246001